

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord tenue à
la salle du conseil du Centre communautaire de Saint-Léolin
le mardi 15 avril 2025 à 19h00**

RO-2025-03

1. APPEL À L'ORDRE

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h00 et souhaite la bienvenue aux quelques 31 citoyens et citoyennes présents à cette vingt-deuxième réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller (<i>par visioconférence</i>)
	Yvon Godin	Conseiller
	Anne Landry	Conseillère
	Colin MacLellan	Conseiller

Assistaient également :

André Sonier	Directeur général
Simonne Godin	Greffière municipale

Absences (motivées) :	Carole Frigault	Conseillère
	Thérèse Haché	Maire suppléante

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Lanteigne, maire, procède à la lecture de l'ordre du jour et demande d'y apporter les changements suivants :

comme suit :

**Retirer le point 9.4.3 – Achat de thermopompes – Caserne de Bertrand,
et le remplacer par : Acceptation d'un pompier – Brigade de Grande-Anse**

L'ordre du jour modifié se lit comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.

5. Adoption des procès-verbaux :
 - Réunion ordinaire du 17 mars 2025;
 - Réunion extraordinaire du 25 mars 2025;
 - Réunion extraordinaire du 1^{er} avril 2025.
6. Affaires découlant des procès-verbaux.
7. Exposés des membres du conseil municipal.
8. Correspondances reçues et envoyées :
 - 8.1 Correspondances reçues : 1 à 7
 - 8.2 Correspondances envoyées : 1 à 3.
9. Résolutions et arrêtés municipaux :
 - 9.1 Ajout d'un projet à la planification stratégique 2024-2026.
 - 9.2 Nomination des représentants de la municipalité à l'AGA de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick.
 - 9.3 Autorisations pour procédures légales :
 - 9.3.1 652, rue Acadie, Grande-Anse;
 - 9.3.2 NID 20624706, avenue du Portage, Grande-Anse
 - 9.3.3 728, chemin des Boudreau, Bertrand;
 - 9.3.4 NID 20658407, rue Saint-Paul Est, Grand-Anse.
 - 9.4 Service d'incendie de Rivière-du-Nord :
 - 9.4.1 Acceptation d'un pompier – Brigade de Bertrand;
 - 9.4.2 Acceptation d'un pompier – Brigade de Saint-Léolin;
 - 9.4.3 Acceptation d'un pompier – Brigade de Grande-Anse.
 - 9.5 Centre récréotouristique.
 - 9.6 Dépôt et première lecture par son titre de l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* ».
 - 9.7 Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* ».
 - 9.8 Nomination d'un.e représentant.e de la municipalité au comité du MADA.
 - 9.9 Renouvellement de l'adhésion de la municipalité au regroupement d'assurance dommages et du mandat de l'AFMNB.
10. Affaires nouvelles.
11. Suivi des dossiers.
12. Présentations et interventions du public.
13. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gérard Battah, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-030

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion ordinaire du 17 mars 2025

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Yvon Godin, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord tenue le 17 mars 2025 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-031

Réunion extraordinaire du 25 mars 2025

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Anne Landry, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord tenue le 25 mars 2025 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-032

Réunion extraordinaire du 1^{er} avril 2025

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Yvon Godin, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord tenue le 1^{er} avril 2025 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-033

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Sans objet.

7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL (D)

Dossier Santé et Mieux-être – Anne Landry

Copie du rapport de Mme Landry figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Urbanisme – Yvon Godin

Copie du rapport de M. Godin figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Travaux publics et Infrastructures – Gérard Battah

M. Battah étant présent par visioconférence, son rapport est présenté par M. Yvon Godin. Copie du rapport de M. Battah figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Sécurité publique – Colin MacLellan

Copie du rapport de M. MacLellan figure en annexe du présent procès-verbal.

Dossier Communautaire et Culturel – Carole Frigault

Mme Frigault étant absente, Mme Anne Landry présente le rapport sur le dossier Communautaire et Culturel dont copie figure en annexe du présent procès-verbal.

92
mb

Dossier Finances et Développement économique – Thérèse Haché

En l'absence de Mme Thérèse Haché, M. André Sonier présente les résultats financiers au 31 mars 2025.

Rapport d'activités du Maire

Le rapport de M. le Maire Joseph Lanteigne figure en annexe du présent procès-verbal.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Anne Landry que les rapports présentés par les membres du conseil municipal de Rivière-du-Nord, incluant les résultats financiers au 31 mars 2025, soient acceptés comme présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-034

8. CORRESPONDANCES REÇUES ET ENVOYÉES (D)

8.1 Correspondances reçues : No. 1 à 7

Pour information

8.2 Correspondances envoyées : 1 à 3

Pour information

9. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

9.1 Ajout d'un projet à la planification stratégique 2024-2026

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Nord est la seule municipalité de la Péninsule acadienne n'ayant pas de foyer de soins longue durée sur son territoire;

ATTENDU QUE les statistiques démontrent que la population de la municipalité de Rivière-du-Nord détient la moyenne d'âge la plus élevée de la Péninsule acadienne;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord considère important que ses citoyens et citoyennes puissent avoir accès à un foyer de soins longue durée près de chez-eux;

ATTENDU QU'UN tel projet nécessite une planification à long terme, autant au niveau du financement que des travaux à accomplir,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Gérard Battah qu'on ajoute à la planification stratégique 2024-2026 de la Ville de Rivière-du-Nord le projet à long terme intitulé « *Entreprendre les démarches nécessaires à l'établissement d'un foyer de soins longue durée sur le territoire de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-035

9.2 Nomination des représentants de la municipalité à l'AGA de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick

ATTENDU QUE l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick tient son assemblée générale annuelle du 8 au 10 mai prochain à Moncton ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord trouve important d'appuyer cette Association dans ses efforts pour assurer le bien-être des personnes âgées de la Province ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Yvon Godin, que M. le Maire Joseph Lanteigne et Mme Anne Landry, conseillère responsable du dossier Santé et Mieux-être, représentent la ville de Rivière-du-Nord à l'assemblée générale annuelle 2025 de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-036

9.3 Autorisations pour procédures légales

9.3.1 652, rue Acadie, Grande-Anse

ATTENDU QUE la date de l'audience pour la requête en cours concernant la propriété du 652, rue Acadie à Grande-Anse était fixée au 10 avril 2025 ;

ATTENDU QUE les propriétaires ont confirmé au conseiller juridique de la municipalité qu'ils acceptaient de se conformer aux règlements municipaux et ont donc demandé d'annuler l'audience du 10 avril 2025 ;

ATTENDU QUE le conseiller juridique de la municipalité a examiné cette demande et validé sa légalité, pourvu qu'une ordonnance de consentement soit signée par les propriétaires afin de confirmer leur engagement à se conformer aux règlements municipaux ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Anne Landry, qu'en échange de la signature par les propriétaires du 652, rue Acadie à Grande-Anse d'une ordonnance de consentement à se conformer aux règlements municipaux, les procédures légales en cours dans ce dossier soient arrêtées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-037

9.3.2 NID 20624706, avenue du Portage, Grande-Anse

9.3.3 728, chemin des Boudreau, Bertrand

ATTENDU QUE la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne a complété les inspections sur les propriétés portant le NID

20624706 située sur l'avenue du Portage à Grande-Anse, et celle située au 728, chemin des Boudreau, à Bertrand ;

ATTENDU QUE les détenteurs de ces propriétés n'ont pas apporté les changements nécessaires afin de se conformer aux arrêtés municipaux ;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux procédures légales devant être entreprises dans ces deux dossiers ne justifient pas une telle dépense des fonds publics ;

ATTENDU QUE la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne recommande de placer un avis au journal de la Gazette foncière du Nouveau-Brunswick et d'abandonner les poursuites légales dans ces dossiers,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Colin MacLellan, que le conseil municipal accepte la recommandation de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne comme proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-038

9.3.4 NID 20658407, rue Saint-Paul Est, Grande-Anse

ATTENDU QUE la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne a complété les inspections sur la propriété portant le NID 20658407 située sur la rue Saint-Paul Est à Grande-Anse ;

ATTENDU QUE le détenteur de cette propriété n'a pas apporté les changements nécessaires afin de se conformer aux arrêtés municipaux ;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux procédures légales devant être entreprises dans les deux dossiers en cours sur cette propriété ne justifient pas une telle dépense des fonds publics ;

ATTENDU QUE la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne recommande de placer un avis au journal de la Gazette foncière du Nouveau-Brunswick et d'abandonner les poursuites légales dans ces dossiers ;

ATTENDU QUE les citoyens de la rue Saint-Paul ont déposé de nombreuses plaintes concernant l'occupation et l'utilisation de cette propriété,



IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Anne Landry, que le conseil municipal accepte la recommandation de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne comme proposé et que la ville de Rivière-du-Nord entame immédiatement les procédures en vertu de son arrêté sur les lieux inesthétiques et dangereux afin de nettoyer cette propriété dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-039

9.4 Service d'incendie de Rivière-du-Nord

9.4.1 Acceptation d'un pompier – Brigade de Bertrand

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Yvon Godin, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord accepte la nomination de M. Hugo Chiasson à titre de pompier volontaire à la brigade de Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-040

9.4.2 Acceptation d'un pompier – Brigade de Saint-Léolin

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord accepte la nomination de M. Noah Jess Blanchard à titre de pompier volontaire à la brigade de Saint-Léolin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-041

9.4.3 Acceptation d'un pompier – Brigade de Grande-Anse

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Yvon Godin, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord accepte la nomination de M. Gino Benoît à titre de pompier volontaire à la brigade de Grande-Anse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-042

9.5 Centre récréotouristique

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord a déclaré le terrain et la propriété du 79, rue du Pont à Bertrand biens excédentaires dans le cadre de sa réunion ordinaire tenue le 15 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE l'appel de soumissions pour une nouvelle vocation au Centre récréotouristique a pris fin le 26 mars 2025 ;

ATTENDU QUE deux offres furent reçues en date du 26 mars 2025 et analysées selon sept (7) critères d'évaluation, détaillés dans la documentation publiée avec l'appel de soumissions, et qui se lisent comme suit :

- Nouvelle vocation proposée.
- Demande de la communauté pour un tel projet.
- Cohérence du projet avec sa localisation.
- Prix proposé pour l'achat de l'édifice.
- Capacité du promoteur à respecter un échéancier de réalisation.
- Capacité du promoteur à construire un projet viable.
- Expérience du promoteur dans la construction et la gestion de bâtiments.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Gérard Battah, que l'offre intitulée « *Clinique médicale du Pont* » soit retenue pour la vente de l'édifice du Centre récréotouristique au prix de 140 000 \$, et la création d'une clinique médicale potentiellement opérationnelle à la fin de l'été 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-043

- 9.6 Dépôt et première lecture par son titre de l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* »
-

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Colin MacLellan, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en première lecture par son titre l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-044

- 9.7 Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* »
-

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par Mme Anne Landry, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-045

M. le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article 15.3 de la *Loi sur la gouvernance locale*, la version intégrale de l'Arrêté 010-00-2025 intitulé « *Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* » sera affichée sur le site web de la municipalité dès le 16 avril 2025 afin de permettre aux citoyens et citoyennes d'en prendre connaissance avant son adoption finale qui est prévue à la réunion ordinaire du 20 mai prochain.

9.8 Nomination d'un.e représentant.e de la municipalité au comité du MADA

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Nord a adopté la démarche « *Municipalité amie des aînés* » visant à améliorer le bien-être des citoyens en général ;

ATTENDU QU'UN comité doit être mis sur pied pour coordonner cette démarche ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gérard Battah, que Mme Anne Landry, conseillère responsable du dossier Santé et Mieux-être, représente la ville de Rivière-du-Nord sur le comité du MADA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-046

9.9 Renouvellement de l'adhésion de la municipalité au regroupement d'assurance dommages et du mandat de l'AFMNB

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-du-Nord adhère depuis plusieurs années au regroupement en assurance dommages de l'AFMNB ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît le rôle de l'AFMNB à titre de mandataire du regroupement en assurance dommages ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite continuer à mandater l'AFMNB à titre de mandataire du regroupement en assurance dommages ;

CONSIDÉRANT QUE l'AFMNB a le mandat d'explorer le marché d'assurance pour la municipalité membre du regroupement en assurance dommages ;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement embauche une firme d'experts conseils indépendante des assureurs et courtiers pour évaluer et effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un portefeuille d'assurance de dommages et pour assister l'AFMNB dans sa gestion du regroupement pour les municipalités participant à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE l'AFMNB et la firme d'experts conseils indépendante aviseront et agiront comme défenseurs des intérêts de la municipalité durant la durée de l'entente,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord autorise M. André Sonier, directeur général, à accepter, pour et au nom de la municipalité, l'entente de regroupement municipal relative au regroupement d'assurance dommages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-046

10. AFFAIRES NOUVELLES.

Sans objet.

11. SUIVI DES DOSSIERS.

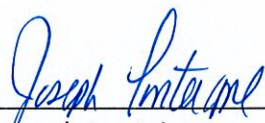
Sans objet.

12. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

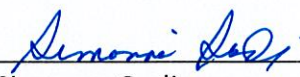
Plusieurs interventions sont effectuées par les citoyens et citoyennes présents sur différents sujets d'intérêt.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord est levée à 20h30.



Joseph Lanteigne
Maire



Simonne Godin
Greffière municipale

DOSSIER COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

Réunion ordinaire du 15 avril 2025

Carole Frigault

Congé de Pâques

La Ville de Rivière-du-Nord aimerait souhaiter à ses citoyens et citoyennes un beau congé de Pâques et vous invite à profiter de ce congé pour vous réunir en famille.

Lancement d'un guide sur l'autisme

La semaine dernière à Caraquet, on a présenté deux outils facilitant l'intégration des personnes autistes au marché du travail. L'évènement a été marqué par les témoignages inspirants de deux jeunes autistes partageant leur parcours vers l'emploi. Bravo à Autisme Péninsule acadienne pour cette initiative.

Musique Saint-Joachim

Musique Saint-Joachim présentera **Le Concert de la relève** le dimanche 4 mai prochain, 14h, à l'église Saint-Joachim de Bertrand. Ce concert, qui met en vedette le pianiste Samuel Gauvin et ses élèves, permet à des jeunes pianistes de la région de présenter leur talent au grand public, à leur famille et amis.

DOSSIER SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

Réunion ordinaire du 20 mai 2025

Anne Landry

Pensez frais – Péninsule acadienne

On vous rappelle que la prochaine livraison et inscription aura lieu le vendredi 25 avril prochain au Club la Chaîne d'Or de Grande-Anse entre 15h et 18h, toujours au coût de 15\$ le panier. La distribution se fait le 4^e vendredi de chaque mois, sauf en juillet et août. À noter que nous avons eu une augmentation d'inscriptions de 27 paniers comparativement au premier mois, soit de 103 à 130 paniers.

Journée mondiale du service social

La date d'aujourd'hui, 15 avril, a été désignée ***Journée mondiale du service social***. Nous vous invitons à prendre un instant pour réaliser l'importance des professionnels de ce domaine qui œuvrent chaque jour à faire en sorte d'améliorer le mieux-être des personnes les plus vulnérables.

Journée célébration mieux-être

Les travaux entourant la tenue de la ***Journée célébration mieux-être*** qui se tiendra le samedi 14 juin prochain à Maisonnnette vont bon train. Cette activité est organisée en collaboration avec le Réseau Mieux-être Péninsule acadienne et la Ville de Rivière-du-Nord. Le comité d'organisation, composé de bénévoles de la communauté, en est à ses derniers détails en vue de dévoiler sa programmation d'ici les prochaines semaines. La majorité des activités se dérouleront au Parc de la dune de Maisonnnette, ou à proximité de celui-ci.

DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réunion ordinaire du 15 avril 2025

Colin MacLellan

Rapport d'incidents

La Brigade d'incendie de Rivière-du-Nord a répondu à dix (10) appels d'urgence 911 depuis la réunion de mars dernier, soit trois (3) appels pour la brigade de Bertrand, cinq (5) pour Grande-Anse et deux (2) pour la brigade de Maisonnnette. Sur ces 10 appels, 7 étaient reliés à des accidents de la route.

Mesures d'urgence

Mardi prochain, le 22 avril, un exercice de table réunira tous les intervenants qui seraient potentiellement impliqués dans la gestion d'un sinistre sur le territoire de Rivière-du-Nord.

Les participants à cet exercice, en plus du personnel de la municipalité, seront des représentants de la GRC, du Bureau du Prévôt des incendies, du ministère des Ressources naturelles, du ministère des Transports et de l'organisation provinciale des mesures d'urgence.

Ces personnes travailleront ensemble sur la résolution d'une situation fictive, comme par exemple un incendie de forêt, de tourbe, une inondation, etc., qui nécessiterait l'activation des mesures d'urgence dans la Ville.

Cet exercice, qui va regrouper environ 25 personnes, doit être fait régulièrement afin, entre autres, de valider l'efficacité du plan en vigueur

DOSSIER TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

Réunion ordinaire du 15 avril 2025

Gérard Battah

Vous aurez certainement remarqué que nos équipes des Travaux publics ont débuté leurs travaux de remplissage des nids de poule un peu partout sur le territoire. À certains endroits, le remplissage n'est pas possible parce que les dommages sont trop grands. Il nous faudra attendre que les plans d'asphalte ouvrent leurs portes, date qui varie à chaque année.

En ce qui a trait aux sections de routes sous la responsabilité de la Province, nous avons contacté le ministère des Transports et Infrastructures, autant le garage de Paquetville que l'ingénieur régional de Bathurst.

Comme vous le réalisez certainement, la température a un impact direct sur nos travaux routiers. Par exemple, les trous remplis durant les derniers jours pourraient réapparaître après la tempête qu'ils annoncent pour cette nuit...

DOSSIER URBANISME

Réunion du 15 avril 2025

Yvon Godin

Non-respect des règlements municipaux

Comme vous le savez, toutes les municipalités doivent adopter des règlements ou arrêtés municipaux afin, principalement, de standardiser les procédures et les agissements sur leurs territoires. Au niveau de l'urbanisme, ces procédures concernent entre autres l'installation et la construction de bâtiments sur des terrains qui respectent les normes en vigueur, et pour lesquels des permis doivent être émis.

Afin de faire respecter leurs arrêtés en matière d'urbanisme, les municipalités de la Péninsule acadienne ont confié cette responsabilité à la Commission des services régionaux de la Péninsule, plus communément appelée CSRPA.

Les inspecteurs de la CSRPA font donc des visites régulières sur le territoire de la municipalité afin de détecter le non-respect de nos arrêtés. Si de telles situations sont relevées, les inspecteurs prennent des photos prouvant les manquements aux règlements et avisent les propriétaires, avec preuves à l'appui, en leur demandant de se conformer. Si aucune action n'est prise par les propriétaires à l'intérieur d'un délai raisonnable pour se conformer à la réglementation, le dossier est retourné à la municipalité, qui doit décider si des actions légales doivent être entreprises pour régler la situation.

Trois de ces cas feront l'objet d'une résolution dans le cadre de la présente réunion.

Permis de construction

Au cours du mois de mars 2025, deux (2) permis de construction ont été émis sur le territoire de la municipalité pour un coût de construction estimé à 71 000 \$.

RAPPORT DU MAIRE

Réunion ordinaire du 15 avril 2025

Joseph Lanteigne

Centre récréotouristique

L'appel d'offres pour trouver une nouvelle vocation au Centre récréotouristique se terminait le 26 mars dernier. Deux soumissions furent déposées et analysées. Le choix du conseil s'est arrêté sur celle soumise par le Docteur Jacques Mallet qui prévoit y installer une clinique médicale d'ici la fin de l'été 2025. Une résolution sera présentée en ce sens dans le cadre de la présente réunion.

La deuxième demande proposait l'établissement de mini-maisons, utilisant l'édifice du Centre récréotouristique comme pièce centrale de rencontres pour les propriétaires. Le Centre aurait également été rendu disponible aux citoyens et citoyennes de Rivière-du-Nord qui auraient voulu y organiser des activités. Même si cette offre cadre avec la démarche actuelle de la municipalité qui travaille à l'établissement de nouveaux logements sur son territoire, cette soumission aurait nécessité entre autres un re-zonage de la propriété et des travaux qui auraient pu s'échelonner sur plusieurs années. De plus, les données fournies ne garantissaient pas l'établissement de cette unité de logements. Entre autres, l'espace requis pour la disposition des structures et la composition du sol reliée à l'installation des fausses septiques posaient des défis.

Nous désirons quand même remercier les personnes qui ont travaillé fort à monter cette soumission et nous leur garantissons le support de la municipalité, au besoin, pour la localisation de leur projet ailleurs sur le territoire.

Une troisième offre nous est parvenue le 7 avril dernier. Nous n'avons malheureusement pas pu la considérer puisqu'elle ne respectait pas le délai pour le dépôt des soumissions.

Code de déontologie

Tous les membres des conseils municipaux se doivent de respecter des règles d'éthique sévères à titre de personnes élues. Un arrêté concernant le code de déontologie, qui précise ces règles d'éthique, fait d'ailleurs partie des documents obligatoires devant être mis en place dans chaque municipalité.

En juillet 2024, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick déposait un nouveau Règlement pris en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*, concernant les questions obligatoires qui devront dorénavant être traitées à l'intérieur de l'arrêté sur le code de déontologie. Les nouvelles dispositions de ce Règlement, et surtout la section du processus de gestion des plaintes, exigent la révision de notre arrêté sur le code de déontologie présentement en vigueur.

La nouvelle version sera donc présentée en première et deuxième lectures aujourd'hui et sera disponible pour consultation dès demain sur le site web de la municipalité.

Comptoir postal de Bertrand

Comme prévu, le comptoir postal de Bertrand a été pris en charge par les employés de La Maison du Tapis le 1^{er} avril dernier. Postes Canada est présentement en train de réviser son offre de services dans ses bureaux satellites et ceci a pu causer certaines frustrations de la part des clients de Bertrand. Cependant, des démarches sont en cours afin de corriger, lorsque possible, les situations problématiques soulevées. La propriétaire de La Maison du Tapis ainsi que ses employés sont très heureux de cette opportunité qui leur est offerte de garder le bureau satellite ouvert et je suis certain qu'ils font tout en leur possible pour bien servir la population. Nous vous remercions de votre patience dans cette transition.